



## Demande d honoraires abusifs de mon avocate

Par Lanini, le 03/05/2016 à 12:07

Bonjour

J ai reçu au mois de décembre courrier du bâtonnier stipulant une demande d honoraires de mon avocate dont je me suis passée des services au milieu de mon divorce car après un début de procédure de divorce pour faute (pour laquelle je lui ai versé 1200€) mon ex mari a finalement opté pour procédure à l amiable , j ai alors demande expressément a mon avocate s il y aurait un surcoût ,si cela serait considéré comme la même procédure ou non etc...jamais eu de réponses malgré mes relances .Puis un jour je reçois une facture de 1200€ de nouveau à lui payer ,je téléphone et sa secrétaire me répond qu il s agit d une nouvelle procédure et que mon avocate a fait le nécessaire ...!!!stupefaction de ma part ,je lui réponds que c est hors de question ,que je préfère dans ce cas continuer la précédente ,je lui explique que j ai posé maintes fois la question par mais sans jamais obtenir de réponses ...je me sens alors prise au piège ,je lui dit que je ne donnerai pas suite (elle avait déjà agit de la sorte auparavant pour effectuer un incident de mise en état sans me prévenir des frais supplémentaires )et me rapproche de l avocat de mon ex mari pour réduire les coûts ,c est donc avec lui que j ai finalement obtenu mon divorce ...je n ai plus de nouvelles de mon avocate et la je reçois ce courrier du bâtonnier auquel j ai de suite réplique joignant tous les mails ou je l'a suppliait de me répondre pour les surcoûts ou non

Réponse du bâtonnier ce jour comme quoi mes arguments ne sont pas valables et que je dois lui payer les honoraires plus la facture définitive ou elle rajoute les frais de lecture de me ils appels téléphoniques etc...

En tout je lui suis redevable de 2500€ plus les 1200€ déjà versés et ce n est même pas elle qui m a divorcée!!!

Je fais donc appel devant le premier président de la cour d appel en ce moment je prépare mon courrier ...

Seulement je lis sur internet qu il est impossible de gagner contre un avocat ,que le bâtonnier défendra toujours son confrère et il en ira de même pour le juge ...!!!!

C est inadmissible et surtout d une injustice sans nom

Je déménage bientôt et j hésite à donner ma nouvelle adresse comme ça j aurai peut être la paix ,je ne vois pas d autre solution pour m éviter ce piège inéluctable

Que se passera t il si je ne reçois jamais la convocation? telle est ma question ,si l huissier ne peut pas non plus me la signifier vu que je serai partie?vont ils faire des recherches ?peuvent ils me retrouver ?ou laisseront ils tomber à votre avis ?

Merci pour votre réponse